

Domaine Public

1 7 6 1

Edition PDF
du 24 décembre 2007

Les articles mis en ligne
entre le 17 et
le 23 décembre 2007

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue
réformiste en
toute indépendance
depuis 1963,
désormais interactif
et en continu sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Et maintenant, un programme de législature svp

La concordance n'est pas un gouvernement de coalition, mais elle doit mieux définir son contenu minimum et occuper le terrain (Jean-Daniel Delley)

Blocher de retour à Berne en passant par Schwyz ou Saint-Gall?

La loi permet à une personne qui n'était pas candidate d'être élue. Ce serait un comble que le populiste Blocher recoure à cette possibilité (Alex Dépraz)

Fonds souverains mais pas régnants, foi d'UBS

Discrètement, les fonds d'Etat placent leurs pétromilliards dans le monde, pour le rendement, pas (encore?) pour le pouvoir. Avec quels effets? (Yvette Jaggi)

Le développement durable du Père Noël

Le calendrier de l'Avent du développement durable publié sur le Net ouvre cette année des fenêtres pauvres en cadeaux. La bonne volonté ne suffit pas (Albert Tille)

Pourquoi une crise linguistique «à la belge» n'est pas possible en Suisse

Deux vécus différents du principe de la territorialité des langues (Invité: Stéphane Tendon)

Et maintenant, un programme de législature svp

La concordance n'est pas un gouvernement de coalition, mais elle doit mieux définir son contenu minimum et occuper le terrain

Jean-Daniel Delley (20 décembre 2007)

Et si l'on passait à autre chose? Le temps des commentaires sur la (bonne) surprise du 12 décembre touche à sa fin. Car le succès de la législature qui débute exige que le monde politique cesse de tourner autour de la planète B. Et que se mette en place et s'applique une stratégie qui aboutisse à contenir, voire même à affaiblir l'UDC aux élections de 2011. Cette formation, meurtrie et raidie par son échec, croit pouvoir sortir renforcée de cette épreuve en capitalisant plus encore les insatisfactions, les frustrations et le sentiment d'insécurité d'une partie importante de la population. Ces peurs se nourrissent du rythme accéléré de la mondialisation et des déséquilibres politiques et économiques dont souffre la planète. Plus concrètement, elles naissent des incertitudes face à l'avenir – emploi, retraite, sécurité notamment. C'est donc aux sources de ce mal-être que doivent s'attaquer les adversaires de l'UDC s'ils veulent restaurer durablement un régime de concordance, seul capable de générer des solutions crédibles et majoritaires.

Le centre droit et la gauche ne constituent pas une majorité cohérente, comme cherche à le faire croire l'UDC dans sa posture oppositionnelle. Les majorités continueront de varier en fonction des dossiers, comme l'impose la logique des institutions. Mais il est des sujets où les partis

gouvernementaux devront accepter des concessions s'ils veulent marginaliser les conservateurs nationalistes et convaincre une majorité populaire.

En tête de liste, les accords bilatéraux. L'élargissement et la prorogation de la libre circulation des personnes constituent un enjeu de taille. Un isolement de la Suisse aurait des conséquences économiques catastrophiques, en particulier pour l'emploi. Mais pour faire comprendre que les places de travail sont mieux protégées par la libre circulation que par un repli protectionniste, il ne suffira pas de rabâcher des slogans sur la supériorité du marché. Seul le développement des conventions collectives et des mesures d'accompagnement efficaces pourront convaincre les salariés. A cet égard, le patronat du secteur de la construction a donné un signal très négatif en dénonçant la convention nationale de la branche.

Le financement des assurances sociales n'est pas garanti à terme. C'est en tous cas ce que ressent une majorité de la population, en particulier les jeunes générations. Face à une UDC qui privilégie systématiquement les mesures d'économie, la gauche devra lâcher du lest pour rallier à des solutions de compromis un centre droit hésitant. Le financement de l'assurance-invalidité constituera un

premier test de la capacité de la gauche à dépasser le dilemme du tout ou rien.

Criminalité, incivilités et violences ordinaires sont des thèmes au sujet desquels la gauche a trop longtemps fait preuve d'angélisme. Sans tomber dans les généralisations abusives et les campagnes hystériques de l'UDC, il est possible de développer un discours clair plutôt que de fuir dans le déni de réalité (DP 1740).

Les socialistes ont toujours entretenu un rapport ambigu à la défense nationale. Sans en nier la justification, ils peinent à en admettre les moyens, sous la pression leur aile pacifiste. Au cours de la précédente législature, ils ont parfois flirté avec l'UDC pour des motifs parfaitement opposés. Dans ce dossier également la posture du tout ou rien ne servira que l'adversaire réactionnaire et non la cause d'une politique étrangère au service de la paix (DP 1722).

Pour la gauche, s'associer à des solutions de compromis n'équivaut pas à un reniement. Faire connaître ses positions propres et contribuer à résoudre les problèmes ne sont incompatibles. Les électrices et les électeurs savent faire la différence entre les partis qui, sans abandonner leurs convictions, contribuent au compromis et ceux qui, comme l'UDC, se complaisent dans un fondamentalisme stérile.

Blocher de retour à Berne en passant par Schwyz ou Saint-Gall?

La loi permet à une personne qui n'était pas candidate d'être élue. Ce serait un comble que le populiste Blocher recoure à cette possibilité

Alex Dépraz (19 décembre 2007)

Peu après avoir accédé au Conseil fédéral, Christoph Blocher avait annoncé sa probable candidature au Conseil national pour octobre 2007. Aujourd'hui, il doit se mordre les doigts de ne pas avoir poursuivi son idée. A dater du 1er janvier 2008, le politicien zurichois sera absent du Palais fédéral pour la première fois depuis...28 ans.

Comme il l'évoquait lui-même dans l'émission *Mise au point* sur TSR dimanche 16 et comme DP y a fait allusion (DP 1760), le tribun de l'UDC pourrait retrouver le chemin de la *Bundeshaus*. Comment est-ce possible? Les règles sur l'élection du Conseil national le permettent. En effet, en cas de vacance d'un siège, il n'y a pas d'élection complémentaire: dans un système proportionnel, les sièges sont attribués à des partis. Un démissionnaire doit donc être remplacé par quelqu'un du même parti, sous peine de fausser la règle. C'est le principe des «*viennent-ensuite*»: le premier des suppléants – soit la candidate

ou le candidat qui a obtenu le plus de suffrages – de la même liste est donc proclamé élu.

Une fois que la liste est épuisée, l'article 56 de la loi fédérale sur les droits politiques prévoit un «*droit de présentation*» en faveur des signataires qui ont cautionné la liste ou de la direction du parti cantonal qui l'a présentée. Autrement dit, la loi permet à une personne qui n'a pas été candidate d'être élue. Si tous les «*viennent-ensuite*» d'une liste renoncent à leur élection ou si la liste est épuisée, n'importe quel parti cantonal peut donc présenter la candidature de l'ex-conseiller fédéral: le domicile n'est pas une condition de l'éligibilité au Conseil national.

La réalisation de ce scénario suppose d'abord une démission d'un parlementaire UDC. Cela pourrait arriver à la faveur d'une élection au Conseil d'Etat. Par exemple, à Schwyz, Pirmin Schwander cèderait son siège au Conseil national en cas d'élection au gouvernement cantonal le printemps

prochain. Il y aurait des perspectives analogues dans les cantons de Saint-Gall et de Thurgovie. Une démission «*surprise*» à Zurich ou Schaffhouse pourrait aussi provoquer une vacance.

Deuxième condition pour que Christoph Blocher retrouve le chemin de Berne: il faut convaincre les éventuels «*viennent-ensuite*» de renoncer à leur mandat. Plus facile à réaliser dans des cantons de petite taille comme Schwyz ou Schaffhouse qu'à Zurich où pas moins de 22 suppléants, à commencer par le «*minarets-phobe*» Ulrich Schlüer, trépignent d'impatience. A cela s'ajoute que l'audace d'Eveline Widmer-Schlumpf, qui n'a pas cédé aux oukazes de la direction du parti, va sans doute faire tache d'huile.

Christoph Blocher n'a donc pas son billet de retour en poche. D'autant que pour un populiste, siéger à la Chambre du peuple sans avoir recueilli aucun suffrage serait un comble!

Fonds souverains mais pas régnants, foi d'UBS

Discrètement, les fonds d'Etat placent leurs pétromilliards dans le monde, pour le rendement, pas (encore?) pour le pouvoir. Avec quels effets?

Yvette Jaggi (23 décembre 2007)

En avril dernier, les ministres des finances du G7 ne se préoccupaient encore que des fonds dits spéculatifs (*hedge funds*, qui pratiquent une gestion alternative). Six mois plus tard, ils ne parlent plus que des fonds souverains (*sovereign wealth funds*) qui gèrent un volume d'actifs au moins deux fois supérieur, approchant les 2500 milliards de dollars. C'est que, durant l'été, ces fonds d'Etat ont pris un essor sans précédent, multipliant les interventions spectaculaires que leur permettent, leur imposent même, les pétromilliards et diverses ressources disponibles en mal de placement.

Les Emirats arabes unis et les autres Etats du Golfe, certains pays émergents (Chine, Russie) ou disposant de fortes liquidités (Norvège, Singapour) ne se contentent plus de couvrir une part importante des gros emprunts émis par les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou les pays de la zone euro (plus de 460 milliards de dollars en 2006). Ils cherchent de meilleurs rendements dans les branches les plus diverses, des casinos de Las Vegas aux sociétés *high-tech* en passant par la grande distribution.

Ces derniers temps, les fonds souverains ont surtout visé le secteur financier, s'attaquant notamment aux bourses (le *Stock Exchange* de Londres et le *Nasdaq* aux USA) ainsi qu'aux banques. Ces dernières, obligées de se recapitaliser

pour compenser les pertes liées à la crise américaine des crédits hypothécaires, offrent aux fonds d'Etat des occasions qu'ils s'empressent de saisir. Ainsi, coup sur coup, l'on a vu le fonds *Temasek*, créé à Singapour en 1981, et la très jeune *China Development Bank* reprendre ensemble 10% des actions de la *Barclays*, pour treize milliards d'euros; *Abu Dhabi Investment Authority*, le plus gros fonds souverain existant, acquérir pour 7.5 milliards de dollars une participation de 4.9%, près de trois fois supérieure à celle de l'*UBS* et de *Credit Suisse* réunis, au capital du géant américain *Citigroup*; le *Government of Singapore Investment Corporation* s'offrir pour onze milliards de francs 9% des actions de l'*UBS*, promptement surnommée l'Union de Banque singapourienne, avec siège au *Paradeplatz* comme ci-devant. Dernière en date des opérations du genre, le fonds souverain *China Investment* vient de sauver l'exercice 2007 de la *Morgan Stanley* en lui apportant cinq milliards d'argent frais, correspondant aussi à 9% de son capital-actions. Et voici qu'on annonce déjà l'intervention d'un fonds souverain, probablement *Temasek*, au secours d'une *Merrill Lynch* dont les crédits pourris dépasseraient au total les 15 milliards de dollars.

Tous ces investissements correspondent – pour l'heure – à des placements passifs, sans

visée apparente de prise de pouvoir par les responsables des fonds d'Etat, respectueux de la souveraineté des autres sociétés, publiques ou privées. Pas de singapourien donc au Conseil d'administration de l'*UBS*, toujours présidé par l'insubmersible Marcel Ospel. Lequel ne s'épargnera ni procédures d'avocat ni protestations d'actionnaires discriminés lors des deux assemblées générales à venir.

De manière générale, le patriotisme capitaliste monte, sur le vieux continent en tout cas. A l'instigation de la France et de l'Allemagne, la Commission européenne se montre soucieuse de préserver les industries stratégiques, armement et nucléaire en tête. A noter la difficulté créée par la séparation décidée des activités de production et de distribution d'énergie. Et si la Russie, par l'intermédiaire de *Gasprom* ou du *Reserve Fund for Future Generation* qui verra le jour en février prochain, s'avisait de s'offrir une participation, voire le contrôle, de tel réseau d'électricité ou de gaz d'Europe occidentale?

Le spectre d'un péril jaune (Extrême-Orient) ou noir (comme le pétrole) rôde dans les coulisses d'une finance mondialement fragilisée par les agissements localisés. Face à ces risques géopolitiques, brusquement accrus par l'essor des fonds souverains, les marchés sauront sans doute

trouver la parade. Ceux qui les influencent pourraient par exemple s'appuyer davantage encore sur les investisseurs institutionnels et autres fonds de pension, qui gèrent tous ensemble plus de 50'000 milliards de dollars selon le *FMI*, en rémunérant leur fidélité par quelque fraction de pour-cent supplémentaire. A terme, ils pourraient aussi, avec l'appui des gouvernements, exiger des fonds souverains qu'ils fassent tous preuve d'une transparence comparable à ceux des Etats «clairs» (Norvège, Singapour) ou gérés à l'occidentale (Emirats notamment).

Dans l'immédiat et plus proche de nous, l'UBS se trouve d'ores et déjà confrontée aux interrogations des actionnaires, eux qui se retrouvent les principaux payeurs de la facture des «*subprime*». Les cadres de la banque s'en tirent nettement mieux, puisque les bonis distribués l'an dernier semblent devoir être maintenus pour 2007. Or leur montant atteint au total 9,5 milliards, équivalant au 86% de l'injection singapourienne...

Quant au combat entamé par la *Fondation Ethos*, qui a

d'emblée obtenu le soutien de nombreuses caisses de pension, il devrait non seulement éclairer l'opinion publique mais aussi déboucher sur un renforcement des règles et pratiques bancaires en matière d'évaluation des risques et de surveillance, interne aussi bien qu'externe. Par une sorte de retournement inattendu, les fonds souverains d'Etats pas forcément forts pourraient avoir pour effet de renforcer l'Etat là où il se veut acteur subsidiaire et gestionnaire par exception, comme en Suisse par exemple.

Le développement durable du Père Noël

Le calendrier de l'Avent du développement durable publié sur le Net ouvre cette année des fenêtres pauvres en cadeaux. La bonne volonté ne suffit pas

Albert Tille (23 décembre 2007)

L'Office fédéral de l'énergie est l'initiateur de l'opération. Le calendrier ouvre vingt-quatre fenêtres qui sont autant d'incitations à respecter l'environnement et l'équité sociale. Le *CSA*, le *Club des Suisses sans automobile*, nous apprend qu'un million de Suisses ne se déplacent que par les transports en commun. *Equiterre* contribue à humaniser la ville en créant des jardins de poche. *Climat Star* distribue son trophée aux communes qui s'engagent en faveur de la mobilité douce. A vélo au boulot mène un combat analogue. Les 2343 *Anges gardiens* que compte la Suisse s'engagent à éteindre le *stand by* de leurs appareils électriques et à favoriser la consommation de produits agricoles locaux. *Max Havelaar* mène le combat du

commerce équitable. Après le café et la banane, il fait la promotion des ventes de fleurs en provenance de l'Inde ou du Kenya. Qu'en pensent les *Anges gardiens*?

Un certain nombre d'entreprises – moins nombreuses que l'an passé – cultivent l'image du développement durable. Il y a, logiquement, celles qui fabriquent des panneaux photovoltaïques, celles qui produisent du papier recyclé ou labellisé *FSC*. Le patron écolo de la *Banque Sarrasin* ordonne des études sur les économies d'énergie et offre à ses collaborateurs un garage à vélo sécurisé et le demi tarif *CFF*. *Migros* prend l'initiative de vendre du carburant vert issu du soja avec un surcoût de 60 centimes par litre sans craindre

de se faire accuser par Jean Ziegler d'affameur de l'humanité. *Coop* continue inlassablement de forger une image d'entreprise responsable avec ses produits *oecoplan* et son coton biologique et social. Dans le même temps, le syndicat agricole *Uniterre* attribue dans un récent communiqué le «*cochon doré*» à *Coop* qui mène campagne contre les droits de douane sur les céréales, une atteinte directe aux intérêts des paysans suisses.

L'an passé, le calendrier faisait une publicité négative aux entreprises sourdes aux exigences du développement durable (DP 1714). La version 2007 est moins audacieuse. Elle se contente de délivrer des bons points. Mais l'Office fédéral de l'énergie ne renie pas

ses opinions. Une de ses fenêtres s'ouvre sur son «*Plan d'action pour l'efficacité énergétique*». Ce rapport publié en septembre passé énonce clairement que les efforts volontaires ne suffisent pas. Pour la maîtrise de l'énergie il faut aussi des taxes, des incitations fiscales, des subventions ainsi que des

prescriptions impératives, notamment pour l'isolation des bâtiments. Ces instruments doivent nécessairement se compléter et se renforcer mutuellement. Ce n'est pas le cas avec l'introduction, en 2008 de la taxe sur les huiles de chauffages (DP 1727). Elle sera payée par les locataires alors que la maîtrise de la

consommation est entre les mains des propriétaires seuls responsables de l'assainissement de leurs bâtiments. Pour obtenir un effet réel d'économie, la taxe aurait dû être flanquée d'une contrainte à l'égard des propriétaires.

Pourquoi une crise linguistique «à la belge» n'est pas possible en Suisse

Deux vécus différents du principe de la territorialité des langues

Invité: Stéphane Tendon (17 décembre 2007)

Quand la Belgique prend froid, la Suisse éternue, car les deux pays présentent d'évidentes similarités. Pourtant, ils gèrent le multiculturalisme indigène de manière radicalement différente. L'histoire des rapports entre les communautés linguistiques est aussi fort différente.

La Belgique a progressivement mis en place un système contraignant et définitif de communautés et de régions. Les Belges ont aussi bétonné leur frontière des langues. Trois communautés ont des prérogatives (notamment dans le domaine de l'éducation): la communauté «*flamande*» (environ 58% de la population), la communauté «*française*» (environ 41%), et la toute petite communauté germanophone (environ 1% des Belges). Les régions belges monolingues (la Flandre et la Wallonie) appliquent un principe de territorialité strict: l'usage de la langue idoine est imposé, y compris aux entreprises. Il est impossible d'envisager qu'un contrôleur de la SNCB (les CFF belges)

annonce un contrôle des billets en français arrivé sur territoire flamand. Par ailleurs une trentaine de communes (notamment autour de Bruxelles, troisième région politique, bilingue) sont situées en Flandre mais accordent des facilités aux francophones.

La Suisse pratique le principe de territorialité. L'article 70 de la nouvelle Constitution prescrit: «*Les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues*». Le principe de la liberté de la langue vient toutefois relativiser le principe de territorialité: tout Suisse peut pratiquer la langue nationale qu'il souhaite, mais il ne peut exiger qu'on lui réponde dans sa langue, sauf dans les communes et/ou cantons réputés bilingues.

Quels sont les cantons et surtout les communes officiellement bilingues en Suisse? Cette question en

apparence banale est complexe, car il n'y a pas de liste tenue à jour. La situation semble claire pour les cantons: Fribourg, Berne et le Valais sont bilingues. Le canton des Grisons est même trilingue. Toutefois, Berne délimite territorialement ses langues: le district de Bienne est bilingue, le Jura-bernois est francophone, les autres districts sont tous de langue allemande. Pour les communes, la situation est nettement plus complexe. Fribourg-Freiburg et Biel-Bienne sont officiellement bilingues, même si le panneau de la gare de Fribourg n'est pas bilingue (c'est un enjeu symbolique fort et une patate chaude entre les communautés). Murten-Morat, à majorité alémanique, mais qui accorde des facilités aux francophones, pourrait faire partie de la liste, tout comme Courtaman-Courtepin. L'officialité du bilinguisme est toutefois moins évidente dans ces communes. Ailleurs en Suisse, on peut citer la commune de Sierre-Siders en Valais, tout comme aux

Grisons Poschiavo-Puschlav.

Autre problème: par «*commune bilingue*», qu'entend-on réellement: s'agit-il d'un service aux citoyens qui peuvent s'adresser à l'administration dans leur langue? Le cas échéant, la commune leur répond-elle aussi dans leur langue, par écrit? Les enfants bénéficient-ils d'un enseignement - dispensé gratuitement- dans leur langue? Nombreuses sont les communes, d'ailleurs parfois loin de la frontière des langues, qui aident leurs citoyens - alémaniques ou francophones minoritaires - à remplir leur déclaration d'impôt. Cela n'en fait pas des communes bilingues pour autant. En Belgique, dans les communes dites «à facilité», les prestations offertes aux citoyens minoritaires sont clairement définies. Ce n'est pas le cas en Suisse, où le pragmatisme, le «*coup par coup*» et le bon sens priment.

En Suisse, on a toujours évité toute définition linguistique contraignante dans les règlements communaux. Souvent, commune varie: Marly, dans le canton de Fribourg, a tantôt vanté son bilinguisme, tantôt revendiqué son caractère romand. Quand il s'agit d'attirer une grande entreprise, le canton de Fribourg n'hésite jamais à faire jouer «*Freiburg*» comme image de *marketing*. Mais quand il s'agit de définir quelles sont les communes

bilingues, le canton, le Conseil d'Etat du canton est aux abonnés absents. On préfère ne rien décider. Et puis, chaque Suisse comprendra ce raisonnement: le bilinguisme, si ça rapporte, c'est bien, mais si ça coûte, c'est nettement plus embêtant.

Une commune suisse peut-elle changer de langue? Oui, et cela s'est déjà fait par le passé: en 1945, la commune jurassienne (-bernoise) de Mont-Tramelan est revenue au français par la suite, et ne pourrait en principe plus changer de langue, car le canton de Berne considère à présent que tout le territoire du Jura bernois est clairement francophone. Plus au nord, la commune de Courrendlin a comporté de 1888 à 1920 une majorité alémanique, sans changer de langue administrative: les Alémaniques tentaient plutôt d'obtenir une école en allemand.

De nos jours, la seule commune germanophone du canton du Jura, Ederswiler, est devenue bilingue de fait: suite à une fusion avec le cercle scolaire de Movelier, les élèves d'Ederswiler, trop peu nombreux, sont envoyés à l'école française de Movelier (ils gardent toutefois un enseignement d'allemand spécifique). Le maire d'Ederswiler trouvait l'opportunité excellente pour que les enfants de la commune deviennent de vrais bilingues

qui iraient conquérir le monde plutôt que de rester paysans sur place. Il a convaincu ses concitoyens, qui étaient pourtant pro-Bernois et pas contents du tout de se retrouver jurassiens après le 23 juin 1974.

Dans les cantons monolingues la situation est très claire. Si les communautés autochtones se sentent menacées, c'est par l'immigration étrangère, non par les Confédérés d'une autre langue. Et les Alémaniques n'ont jamais été dominés par les Romands alors que les Flamands majoritaires ont longtemps soufferts d'être traités avec suffisance par les francophones.

Surtout, il n'y a pas de Suisse, mais 26 cantons. Il n'y a pas davantage de Romandie ou de Suisse alémanique, de parlements «*romand*» et «*alémanique*» susceptibles de s'opposer. Et pour dire du mal d'un Zurichois, avant que le francophone ne s'exprime, on peut compter sur un Bâlois ou un Argovien... Le fait que les Alémaniques n'aient pas homogénéisé leurs dialectes respectifs contribue sans doute aussi à la paix des langues en Suisse. Vive le *schwyzerdütsch*!

Stéphane Tendon (www.helvete.ch), historien, est l'auteur d'une thèse intitulée: *Von Roll à Choindez, Ciba-Photochimie à Marly: des Romands à la frontière des langues*, Courrendlin, CJE, 2004.